

GE_GERICHTE ATA/1014/2015 vom 29. September 2015

GE Cour de justice, 2015-09-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_1014_2015

FR: GE_GERICHTE ATA/1014/2015 du 29 septembre 2015

IT: GE_GERICHTE ATA/1014/2015 del 29 settembre 2015

Erwägungen

E. 12

septembre 1985 (LPA - E 5 10) prévoit qu'une affaire réglée par une décision définitive peut être révisée lorsque, par inadvertance, la décision ne tient pas compte de faits invoqués et établis par pièces ou que la juridiction n'a pas statué sur certaines conclusions des parties de manière à commettre un déni de justice formel.

La demande de révision doit être adressée par écrit à la juridiction qui a rendu la décision dans les trois mois dès la découverte du motif de révision (art. 81 al. 1 LPA).

Formée, auprès du TAPI, qui aurait dû la transmettre à la chambre de céans (art. 64 al. 2 LPA), moins de trois mois après le prononcé de l'arrêt litigieux, la requête est recevable à cet égard. 2)

Dans son recours initial, l'intéressé demandait à être libéré de toutes les sommes qui avaient été mises à sa charge. C'est donc par inadvertance que le sort des émoluments mis à sa charge par le TAPI n'a pas été traité, ou l'a été de manière contradictoire entre le consid. 10 « en droit » de l'ATA/179/2015, qui indique que seuls les frais de rappel, soit CHF 10.-, restent à la charge de M. A_____ et le dispositif qui rejette le recours « pour le surplus » sans trancher expressément la question de l'émolument du TAPI.

Dans ces circonstances, la demande de révision est recevable.

- 4/5 - A/2829/2015 3)

Quant au fond, l'ATA/179/2015 annule le jugement du TAPI dans une très large mesure, tant dans le raisonnement suivi que dans les conséquences de ce dernier. Dans ces circonstances, l'émolument mis à la charge du recourant par cette juridiction, devait aussi être annulé.

En conséquence, la demande de révision sera admise. Le dispositif de l'ATA/179/2015 du 17 février 2015 sera complété afin d'indiquer que l'émolument mis à la charge de M. A_____ par le TAPI sera aussi annulé. 4)

Au vu de cette issue, aucun émolument ne sera perçu pour la présente cause. Aucune indemnité de procédure ne sera allouée à M. A_____, qui n'a pas exposé de frais et n'y a pas conclu (art. 87 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.